



QUELQUES MOTS DE NOTRE ÉVÊQUE

PUBLICATION: 5 NOVEMBRE 2008

« RÉAPPRENDRE LES BIENFAITS DE TOUTE CONFESSION INDIVIDUELLE » (1)

Le 2 mai 2002, Sa Sainteté le pape Jean-Paul II publiait une lettre apostolique, appelée « *Motu proprio* » et intitulée « *Misericordia Dei* » sur le sacrement de la pénitence et de la réconciliation, réaffirmant que la confession individuelle est l'unique mode ordinaire par lequel tout fidèle conscient d'un péché grave, est réconcilié avec Dieu et avec l'Église. Par cette décision, il écarte l'absolution collective comme mode ordinaire de réconciliation. Le 30 janvier 2008, la Conférence des évêques catholiques du Canada promulguait le décret canadien sur l'application de cette décision papale en notre pays. Avec l'ensemble de l'épiscopat canadien et celui du monde entier, j'incite chaque catholique à reconnaître la grandeur de ce sacrement. Je souhaite, comme premier pasteur de l'Église d'Edmundston, que chaque catholique découvre ou redécouvre les bienfaits de toute confession individuelle comme geste divin.

RÉAPPRENDRE LA BEAUTÉ DU PARDON INDIVIDUEL

« Ce n'est pas le péché qui est au coeur de la célébration sacramentelle, mais la miséricorde de Dieu qui est infiniment plus grande que toute notre faute », rappelait S. S. Benoît XVI aux participants d'un cours sur la confession organisé par la Pénitencerie apostolique, en mars dernier. Tous les responsables de paroisses ont affiché l'horaire des confessions individuelles: dans les 32 paroisses du diocèse d'Edmundston, toute personne désireuse de recevoir le pardon du Seigneur peut se présenter à un prêtre pour avouer ses péchés et recevoir le pardon du Seigneur, quelle que soit l'heure, quel que soit le jour de la semaine. Je suis reconnaissant aux prêtres de cette grande disponibilité. C'est l'un des plus beaux sacrements qui soit donné à un prêtre de célébrer avec un pénitent: rendre visible la miséricorde de Dieu, lui manifester son pardon.

TOUT EST PRÊT, MAIS...

Tout comme au banquet de l'Évangile (Luc 14:15), les invités se font rares: je déplore le peu de personnes qui se présentent aux célébrations individuelles. Quelle est la cause de cette désaffection? Est-ce le manque de péchés ou de nouveaux péchés? Est-ce le souvenir onéreux de certains aveux? Le peu d'accueil reçu du confesseur? Des interrogations trop persistantes ou trop culpabilisantes? Pourquoi ne pas se confesser directement à Dieu? L'enfant prodigue ou la samaritaine ont-ils eu à divulguer tous leurs péchés avant de s'en remettre entre les bras de Jésus miséricordieux? La pratique de la confession auriculaire ne remonte-t-elle pas au onzième siècle seulement? Les

célébrations communautaires ne nous ont-elles pas redonné le goût de ce sacrement? Quelle que soit la cause de cette désaffection, nous avons dans l'enseignement de Jean-Paul II, un seul mode « ordinaire » qui est retenu: la confession individuelle. Je crois qu'il nous importe de prier les uns pour les autres, afin d'accueillir cet enseignement.

RECONNAISSANCE DES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Le pape Jean-Paul II a laissé cependant le soin à chaque évêque responsable d'une Église, de juger de l'opportunité d'appliquer pastoralement, les raisons de « très grave nécessité » qui peuvent conduire parfois un évêque à recourir à l'absolution collective. L'on nomme en particulier la situation de certaines communautés chrétiennes vivant dans des régions éloignées du pays où il n'y a pas de prêtres et qui ne sont visitées qu'une ou quelques fois par un seul prêtre, ainsi que la situation des communautés chrétiennes vivant dans des régions éloignées des grands centres et ne pouvant compter que sur la présence occasionnelle d'un nombre très restreint de prêtres souvent d'un âge avancé. Dans notre région de l'Atlantique qui compte onze diocèses, les situations peuvent varier d'un diocèse à l'autre: nous comptons près d'un million de catholiques regroupés en 770 paroisses, desservies par quelque 550 prêtres, qui souvent ont charge de quatre ou cinq paroisses et l'âge moyen de ces prêtres dépasse le plus souvent soixante-dix ans. Même avec la meilleure volonté au monde, il est alors difficile qu'une même norme s'applique à l'ensemble des diocèses. Chez nous, aucune zone pastorale, à l'exception de la zone d'Edmundston, n'a plus que trois prêtres actifs en ministère paroissial. Et le pape Paul VI demandait que le prêtre prenne « le temps nécessaire » à une confession individuelle, ce qui exige accueil, méditation de la parole de Dieu, aveu et action de grâce. Il importe que chaque évêque, appuyé par ses principaux collaborateurs, prenne alors la meilleure des décisions. Seul l'évêque peut juger de la très grande gravité de certaines situations. Le décret spécifie que l'on ne doit pas annoncer à l'avance qu'il y aura ou non absolution collective. Ainsi, devant une assemblée de cinq cents personnes en présence d'un seul prêtre, l'on se devra de prendre les moyens les plus appropriés pour accorder à chaque pénitent le temps nécessaire à toute célébration du pardon.

CÉLÉBRATIONS COMMUNAUTAIRES PÉNITENTIELLES

Conscient de tous les efforts qui ont été déployés dans chacune de nos paroisses depuis plus de trente ans, je viens demander aux responsables des paroisses, de poursuivre tout ce qui a été si bien amorcé dans chaque communauté chrétienne. Je demande à chaque pasteur responsable d'une paroisse et à tous les membres des unités pastorales, de continuer à réaliser des célébrations pénitentielles surtout aux moments forts de l'Avent et du Carême. Depuis ces trente ans, les catholiques ont davantage découvert à travers ces célébrations le sens du pardon, le sens du péché, le sens de la réconciliation, le sens de la fête du pardon. Il ne faudrait pas que ces acquis soient oubliés du jour au lendemain: les saintes Écritures témoignent que tout au long de son histoire, le peuple de Dieu tout entier a chanté et proclamé « la miséricorde de Dieu ». Les catéchèses familiales du troisième parcours portent sur le pardon et l'eucharistie: ce sont des pages formidables pour méditer les merveilles de Dieu au coeur de notre monde d'aujourd'hui.

GRATITUDE

J'exprime une profonde gratitude aux personnes qui rendent « visible » la miséricorde de Dieu, en acceptant d'être les « serviteurs », les « missionnaires » de la miséricorde. « Celui-là est miséricordieux qui porte dans son cœur les misères des plus misérables », affirmait déjà au dix-septième siècle, saint Jean Eudes, qui a contribué d'une manière exceptionnelle au renouveau chrétien de toute la société. Merci à mes précieux collaborateurs, merci pour toutes les catéchèses qu'ils font pour mieux faire comprendre ce sacrement; merci aux agents et agentes de pastorale, aux catéchètes, aux parents qui se donnent de tout cœur à la préparation de ce sacrement.

+ François Thibodeau c.j.m.

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston